COMMUNICATION

PAR

H. JEANNOTTE, ECR., M. P.

A SES ELECTEURS

DU COMTÉ DE L'ASSOMPTION

TARTE CONTRE LAURIER

MONTREAL

1894

AUX ELECTEURS

DU

COMTE DE L'ASSOMPTION

Le 17 août dernier les libéraux ont tenu à St-Lin une assemblée de leurs amis. Ma demande d'être invité à faire la discussion avec eux ayant été refusée, j'étais en droit de m'attendre que l'on agirait à mon égard en homme bien élevé, en gentilhomme. Mais j'ai été bien trompé. L'honorable Wilfrid Laurier s'est oublié probablement au contact de la mauvaise compagnie. Il a été même jusqu'à insulter mes amis qui étaient là en assez grand nombre ; il aurait dû les complimenter, car sans eux le fiasco aurait été écrasant. A peine y aurait-il eu cinq cents personnes, comptant femmes et enfants, M. Tarte et deux autres orateurs, au lieu de parler de la politique des rouges, se sont plu à m'injurier, ils étaient dans leur rôle habituel.

A l'assemblée de l'Epiphanie, j'ai eu la satisfaction de rencontrer M. Tarte, celui qui avait été le plus grossier à mon égard.

En ma présence, il s'est montré un tout autre homme, au grand étonnement de ceux qui l'avait entendu à St-Lin. La lâcheté de M. Tarte a été vite reconnue et le poltron a été apprécié à sa juste valeur. Ce qui a été amusant, c'est sa colère rouge lorque je lui ai reproché la conduite indigne qu'il avait tenue à St-Lin.

Pour faire tomber le masque de mon individu, j'ai lu à l'assemblée certains articles de M. Tarte, publiés dans le *Canadien*, et une partie d'un discours de M. Laurier, où il dit : " Celui qui n'étant pas né libéral, le devient par la suite, manquera aux principes libéraux et deviendra un traître et un renégat." " (Attrappez les conservateurs qui se sont joints aux libéraux.)" Le chapeau faisait si bien à M. Tarte, qu'il s'est reconnu ; sa rage n'eût plus de bornes, il se mit à crier, à gesticuler et à me traiter de menteur, en ajoutant que ce n'était que du collage. J'ai beaucoup regretté de ne pas avoir eu plus de temps à ma disposition pour découvrir ses canailleries politiques et ses fourberies. Je viens aujourd'hui suppléer à ce manque de temps et prouver à ce petit personnage que je ne suis pas encore mort ; et si le cœur lui en dit, il pourra me rencontrer dans aucune paroisse du Comté à son choix, je le collerai de la bonne manière. Je ne m'occuperai guère de l'opinion de M. Tarte sur ma valeur. Ayant été échevin de la grande Cité de Montréal pendant seize ans, m'étant occupé activement d'affaires publiques, je suis fier de constater que pendant tout ce temps personne n'a mis en doute mon intelligence des affaires, mon intégrité et mon honorabilité. A côté du témoignage d'une population intelligente comme celle de Montréal il est facile de comprendre que les polissonneries d'un Tarte ne valent pas grand chose. D'ailleurs mes bons électeurs savent à quoi s'en tenir sur mes discours puisque je me suis fait un devoir de les leur envoyer.

Il est partout le même ce M. Tarte. Nommez-le, criait-il à l'assemblée de l'Epiphanie, en s'adressant à l'honorable M. Ouimet ; donnez le nom de cet évêque. Il espérait que M. Ouimet oublierait qu'il était un homme honorable et descendrait au rôle d'un Tarte, au rôle d'un mouchard, d'un *informeur* qui dévoile les secrets extorqués à ses anciens amis chaque fois qu'il croit en retirer un plat de lentille.

Je prends mes électeurs pour juges de la véracité et de l'honorabilité de M. Tarte et de moi-même. Pour que leur jugement soit bien fondé je vais citer plusieurs articles du

Canadien, journal de M. Tarte et d'autres écrits, qu'ils liront avec intérêt je l'espère.

Si mes citations sont fausses, c'est un libelle et la ligne de conduite de M. Tarte est toute tracée. Il devra me faire arrêter, s'il lui reste encore du cœur. Je l'attends, je ne me sauverai pas, la nuit, comme l'a fait un certain individu autrefois de St-Lin. M. Tarte comprend. En lisant les injures de M. Tarte à l'adresse de M. Laurier, son chef, sous le nez duquel il brûle tant d'encens aujourd'hui, mes électeurs, vous vous fixerez facilement sur la valeur de l'individu et de ses insultes. Je ne devrais peut-être pas me plaindre, puisqu'à mon adresse il a été loin de se servir d'un langage aussi indigne qu'à l'adresse de son chef, l'honorable M. Laurier. Cependant il est bon que ces farceurs soient connus. " M. Laurier l'a reçu à bras ouverts dans les rangs du parti libérai, l'a constitué un de ses lieutenants à l'égal de McCarthy, Martin et Davies, trois mangeurs de canadiens-français et trois abolisseurs d'écoles catholiques. M. Tarte se trouve parfaitement à l'aise dans cette compagnie.

Je ne pourrais passer sous silence M. Laurier, sa conduite à St-Lin méritait certainement que j'en fasse mention au risque de lui déplaire. On comprendra sans doute que je n'écris pas pour lui faire plaisir ; mais bien pour l'information de mes bons et chers électeurs. Pour les deux autres ils auront leur tour.

H. JEANNOTTE,

Octobre 1894. *Député du Comté de l'Assomption.*

1894
(15)

M. Tarte traite M. Laurier de sans cœur et accuse tous les chefs libéraux d'être des hypocrites, des hommes de mauvaise foi, prêts à tout renier, à tout sacrifier pour se maintenir au pouvoir. Citons :

HIER ET AUJOURD'HUI

(Le *Canadien*, 4 septembre 1878).

Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier, sur l'adresse en réponse au discours du Trône, le 9 nomvembre 1871.

Monsieur, il y a déjà bien des années, le grand patriote que nous venons de perdre, l'honorable L. J. Papineau, cherchant un remède à nos maux d'alors, résumait sa politique à ce sujet dans ce simple précepte : *il ne faut rien accepter de la métropole. Je suis d'opinion que cette politique s'impose à nous aujourd'hui avec autant de force qu'à l'époque même où elle était formulée.*

C'est pour nous, nous surtout Canadiens d'origine française, un devoir de créer une industrie nationale.

Nous sommes environnés d'une race forte et vigoureuse. d'une activité dévorante et qui a pris l'univers entier pour champ de bataille.

Et que faut-il penser de M. Laurier qui renie ses propres paroles pour faire plaisir à son roi et maître M. Mackenzie ? Que faut-il penser de *cet homme sans cœur, qui pour conserver un misérable portefeuille de ministre, consent à voir sa province sacrifiée,* qui n'élève plus la voie pour réclamer la protection qu'il regardait naguère come une nécessité absolue ? *N'est-ce pas que M. Laurier est un petit homme d'Etat sans principes arrêtés et sans patriotisme ?*

L'hypocrisie, la mauvaise foi des chefs libéraux ne connaissent pas de bornes ; ces hommes sont prêts à tout.

M. Tarte, accuse son chef actuel, M. Laurier d'être " l'humble serviteur de l'autocrate M. McKenzie."

(Le *Canadien*, 4 septembre 1877).

Rendu devant M. Mackenzie, M. Laurier a dit avec emphase : " La victoire du parti libéral à Québec est une preuve de la confiance que notre province accorde au premier ministre et je dépose mon mandat à ses pieds. *I am proud to lay it at the feet of my leader.*"

Electeurs de Québec-Est, avez-vous confié votre mandat à M. Laurier pour qu'il le dépose aux pieds de M. Mackenzie ?

Ah ! nous avions bien raison de dire que M. Laurier, à l'exemple de ses prédécesseurs serait l'humble serviteur de l'autocrate premier ministre. Il n'est pas aussitôt de retour dans la capitale qu'il s'empresse de se jeter aux pieds de son maître pour prendre les lourdes chaînes portées par ses devanciers.

Voici un acte d'accusation formidable dans lequel M. Laurier est accusé de la plus grande faute qu'un catholique puisse commettre : le voltairianisme et la libre-pensée ; et du plus grand crime dont puisse se rendre coupable un canadien-français : l'absence de patriotisme :

(Le *Canadien*, 2 octobre 1877).

M. Laurier sera bientôt ministre ; il recueillera la succession de M. Cauchon, que le premier ministre lui a préféré quand M. Fournier s'est constitué juge de la Conr Suprême, et aussi quand M. Letellier a commis l'indélicatesse d'élire domicile à Spencer Wood à la place de M. Cauchon et au lieu de l'honorable Isidore. *M. Laurier n'est pas une nullité, encore moins est-il ce qu'on est convenu d'appeler un talent. C'est un homme vernis, grattez un peu et vous découvrirez la médiocrité.* Il n'est pas instruit, ses discours le démontrent ; sa pensée ne s'élève jamais au-dessus de l'exploitation des préjugés. Dans ce genre réside sa force, c'est assez dire que sa carrière publique ne sera, ni profitable pour son pays, ni brillante pour son parti. En faisant un ou deux discours par an, il s'est bâti une renommée. Pourtant il n'est qu'un vulgaire déclamateur. L'orateur est l'homme probe, habile à dire de bonnes choses. M. Laurier ne fait que débiter des phrases d'avance agencées pour soulever dans le cœur du peuple les instincts mauvais.

Depuis sa lecture à la Salle de Musique, son ignorance des traditions parlementaires n'a pas besoin d'être prouvée. Chose étonnante, ses amis ont laissé distribuer à vingt mille exemplaires cette harangue si grosse d'erreurs historiques inconcevables. Moins insignifiant que M. Pelletier, plus dégrossi que M. Fréchette, il est à peu près l'égal de M. Epaminondas de Saint-Georges et certainement l'inférieur de M. Taschereau.

Il pose et posera davantage quand il sera juché sur les banquettes du Trésor. *Ceci ne pourra suppléer à ce qu'il n'a pas, aux principes, aux convictions saines, au patriotisme. Il aimerait son pays s'il était voltairien ; ses compatriotes lui comparaîtraient dignes de son respect s'ils étaient libre penseurs. Il croît le Bas-Canada bien à plaindre, bien rétrograde, bien arriéré, parce que l'Eglise de Rome y est prépondérante.*

Quel sera son programme ? Avant de consentir à faire partie du

ministère, exigera-t-il du chef du cabinet des promesses de justice et d'impartiallité à l'égard de la province de Québec ?

Réclamera-t-il la part d'influence et de considération à laquelle nous avons droit ? Il ne fera rien de cela, on peut en être sûr.

La seule chose a laquelle il tiendra, et elle lui sera accordée sans peine, *c'est que le gouvernement libéral continue à prêter main-ferte au libéralisme dans sa lutte contre le cléricanisme.* Il n'oubliera pas non plus de toucher son salaire et de se tisser une robe de juge pour en couvrir ses épaules en temps opportun. *Il n'a pas de franchise !* Pour se faire élire dans son comté, il s'est fait conservateur et *a renié son passé*, auquel il revient, maintenant que les circonstances le permettent. *Dans les paroisses catholiques, il se proclame dévôt fils de l'Eglise. Devant les protestants, il se donne comme victime du clergé, parce qu'il défend leurs droits que les prêtres veulent anéantir.*

(Le *Canadien*, 8 octobre 1877).

Nous avons reçu le premier numéro du *journal d'Arthabaska* qui sera l'organe de M. Laurier- Il dit :

“ Sans entrer dans un discours exposé de doctrines nous adoptons comme notre programme politique les principes proclamés par M. Laurier, dans la conférence qu'il a donnée à Québec au mois de juin dernier.”

Il faut une forte dose de perspicacité pour trouver des principes et un programme politique dans les quelques pages de déclamation que M. Laurier débitait dans la Salle de Musique, il y a quelques semaines. Dans l'opinion de tous les gens sérieux ce n'est qu'un faible effort de rhétorique.

Il suffit pour le prouver que le deputé d'Arthabaska a le sens politique peu développé.

(Le *Canadien*, 30 octobre 1877).

Le *Chronicle* ose parler des moyens employés par les conservateurs, la corruption, les préjugés religieux, etc.

Le clergé n'a pas pris la plus légère part à la lutte ; il n'en est pas moins accusé, *vilipendé par le “ Chronicle ” à l'instigation sans doute de M. Laurier et de ses amis*, désireux de jeter sur d'autres la responsabilité d'une défaite dont les causes sont dues à la mauvaise administration des affaires publiques par le gouvernement d'Ottawa.

Le *Chronicle* parle de l'avantage pour Québec d'élire M. Laurier. Lors de l'élection de M. Cauchon, il tenait le même langage on s'en souvient. Qu'avons-nous eu ? Déceptions sur déceptions, mépris sur mépris. Pas de bassin de radoub, pas d'embellissements de la cité, pas de protection pour nos industries détruites, pas d'efforts pour faire renaitre la construction des navires. Le gouvernement Mackenzie n'a rien fait, n'a rien voulu faire pour Québec. Les électeurs le savent, le sentent, le comprennent. Il nous faut des manufactures, de la protection, de l'ouvrage,

du pain. Trop longtemps nous nous sommes payés de promesses et de discours trompeurs.

M. Tarte, dans son journal le *Canadien*, du 26 mai 1877, lui consacrait l'article suivant :

M. Laurier a commencé sa tournée électorale. Demain il parlera à Stanfold. Il sera probablement sans adversaire *et dira toutes les faussetés qu'il croira utiles à sa défense.*

M. Laurier est un homme qui ne manque pas de vernis ; il parle bien, c'est-à-dire qu'il a une élocution facile et une phrase passablement correcte, quand il a eu le loisir de l'apprendre par cœur huit jours d'avance.

Il n'a pas d'idées élevées ; ses connaissances politiques et ses notions d'histoire sont très restreintes.

Le fait est qu'il n'a pas encore prononcé un seul discours de nature à révéler en lui un homme d'une valeur sérieuse ; Ses manières polies, son astuce, une certaine habileté à cacher ses principes — *ce qui ressemble pas mal à l'hypocrisie* — lui ont donné sa popularité dans son comté.

Il appartient de franc-cœur à l'école Laflamme-Doutre. Son idole c'est Papineau, mort en refusant la bénédiction d'un prêtre catholique.

Demain, il aura des accents pieux pour se proclamer dévôt fils de l'Eglise.

On dit que bientôt il sera ministre à la place de M. Cauchon. Ses agissements semblent démontrer l'exactitude de cette rumeur.

Il sera digne de siéger à côté de M. Huntingdon et de M. Laflamme. Le discours d'Argenteuil renferme ses idées et il l'a approuvé dans la Chambre par l'appui qu'il donne au maître général des Postes. Sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il a tous les principes du guibordiste Laflamme. *Autrefois membre de l'Institut Canadien,* il a cessé d'en faire partie parce que cela était compromettant. *C'est un partisan outré des doctrines hostiles à la liberté de l'Eglise.*

Le gouvernement Mackenzie, qui a tant fait contre les intérêts de la province de Québec, compte en lui un défenseur toujours prêt à excuser ses fautes.

C'est assez dire que les électeurs doivent le voir avec défiance.

Le 27 juin 1871, à propos d'une conférence de M. Laurier, *Le Canadien* disait :

En vérité, ça n'a pas été le loup. Beaucoup de monde, pas de désordre de la musique au commencement et pour finir. Sur la scène, au lever du rideau, M. Achille Larue, le père putatif du Club Canadien, M. Laurier, le héros du iour, tout de noir habillé, calme comme l'onde limpide, *pâle comme la lune en un beau soir d'automne.* M. Larue dit quelques mots et M. Laurier se lève. La presse libérale va publier sans doute la harangue de M. Laurier. Nous espérons qu'elle ne sera ni revue, ni corrigée, ni augmentée, ni diminuée, ni moins libérale, *ni moins franchement anti-catholique.* Nous l'attendons telle qu'il nous a été donné de l'écouter. *Elle est bien celle que nous voulions mais que*

nous n'osions espérer. Il s'y trouve des arguties et il y manque des idées droites ; les contradictions libérales y foisonnent, *la profession de foi radicale est complète.*

Nous devons l'avouer, le discours de M. Laurier dessine la position ; il est l'expression des idées du parti libéral et nous sommes prêts à dire que l'orateur a abordé carrément son sujet. Il y a mis des formes, c'était son droit ; il s'est servi du fil blanc, mais en fin de compte il a exposé son étoffe en son état naturel.

Le résumé de cette harangue, c'est que le clergé doit rester dans le sanctuaire et que la religion ne doit pas être la base d'un parti.

Et le lendemain, 28 juin, pris d'un beau zèle M. Tarte s'écriait :

L'union de toutes les volontés catholiques peut-elle arrêter le déchaînement du radicalisme ? Dieu le sait, et nous devons espérer que oui, à moins qu'il ne veuille nous punir. *Raillons-nous autour de notre clergé et luttons comme des hommes de foi savent le faire. C'est à ce prix seulement que nous sauverons notre société.*

Et dans le même article nous trouvons cette superbe déclaration de principes qui jure étrangement avec la guerre que poursuit maintenant M. Tarte contre Mgr Taché et les évêques. Il disait :

Le jour où les sympathies et l'approbation du clergé s'éloigneront de nous, sera celui de notre retraite de la presse et de la vie publique. Si l'on trouve que nous sommes incapables de défendre dignement l'église, nous passerons à d'autres le fardeau si lourd que les circonstances nous ont imposé.

Qui aurait pu croire alors que M. Tarte accepterait bientôt de faire passer M. Laurier pour un grand homme. Cette seule idée aurait alors fait bondir M. Tarte de colère. Ainsi, le *National* ayant insinué que M. Chapleau était prêt à former une alliance avec M. Laurier, le rédacteur du *Canadien* fut pris d'indignation et, le 25 août 1877, il s'écriait :

Nous n'hésitons pas à dire que les remarques du *National* sont une véritable insulte à M. Chapleau. Elles vont ni plus ni moins à représenter l'honorable secrétaire provincial comme prêt à former une alliance avec les homme *à idées aussi échevelées que M. Laurier* et les chefs du parti libéral.

Nous voulons l'union, mais jamais avec des *politiciens sans principes ou plutôt, imbus d'idées socialistes*, comme les meneurs libéraux du moment.

Il restait à M. Tarte à accuser M. Laurier de trahison nati-

onale. C'est ce qu'il fit en plus d'une circonstance. Citons un de ces articles. Une comparaison du *Journal d'Arthabaska* entre M. Laurier et les Cartier et les Lafontaine, lui servit de thème. Cette citation est d'autant plus à propos que M. Tarte a repris aujourd'hui la thèse du *Journal d'Arthabaska* et veut faire passer son chef actuel et *pro tempore* comme le successeur des grands hommes dont la race canadienne-française s'honore. Le 29 octobre 1877, M. Tarte écrivait donc :

L'autre jour, le *Journal d'Arthabaska* voulant faire prestige au bénéfice de M. Laurier, le représentait comme le successeur ou le représentant de la politique des Cartier, des Lafontaine et des autres notabilités du parti conservateur du Bas-Canada. Le propos était au moins dérisoire. Pour mériter l'honneur d'être comparé à de tels hommes, *il faudrait avoir quelque peu de leur patriotisme ;* il faudrait *non pas avant tout ne songer qu'à soi, mais défendre au besoin,* dans l'arène parlementaire et dans les conseils du cabinet, *les intérêts de la province que l'on affecte de représenter mais que l'on ne représente que de nom.* C'est ce que l'on ne fait pas. Les Lafontaine et les Cartier n'ont jamais abandonné le sort du Bas-Canada à l'hostilité non plus qu'à la courtoisie de ses ennemis. Ils ont su, au contraire par de sages compromis et grâce à un système prudent de conciliation, assurer à la province l'égalité politique et la jouissance entière de ses droits. Et vous, messieurs Laurier et Laflamme, comment seriez-vous les continuateurs de l'œuvre de ces patriotes recommandables, après avoir *si honteusement forfait à leurs principes !* Comment osez-vous vous dire les gardiens, les protecteurs de quelque chose à Ottawa, lorsque sans influence comme sans moyens, n'ayant d'autre contrôle que celui de votre salaire, *vous ne faites que vous aplatir devant ceux qui sont aujourd'hui vos maîtres et dont vous n'êtes à bien dire que les valets.*

Le 10 juillet 1877, il écrivait :

M. Cauchon partira le 24 de ce mois pour Manitoba, en compagnie de Lord Dufferin. Il s'en va visiter son futur domaine et montrer sa jolie personne aux Métis. M. Laurier sera son successeur, l'affaire est bâclée, c'est connu. Nous grillons de le voir installé dans un fauteuil de ministre. *En six mois il sera usé à la corde, décousu en lambeaux. Le vernis gratté, il ne reste que du bois à demi gâté.*

M. Tarte dans son journal, à la date du 5 novembre 1877, disait :

On dit que M. Laurier arrive ce soir et que les intrigants qui l'ont déterminé à se présenter à Québec-Est veulent lui " monter " un triomphe. Un ministre, rejeté par un comté, doit se sentir mal à l'aise quand on lui parle de triomphe.

A l'assemblé de l'Avenir, M. Laurier arriva aussi en triomphe, SUIVI D'UNE BANDE DE MUSIQUE ORANGISTE.

D'après M. Tarte, son chef actuel serait l'allié de perturbateurs de la paix ; il manquerait de talent, il jouerait double jeu. Et puis il y a un peu d'orangisme, beaucoup de protection, etc.

(*Le Canadien*, 16 novembre 1877.)

Désireux d'éviter et de fuir une discussion publique sur la politique du gouvernement, M. Laurier et ses amis ont retardé autant que possible le moment terrible pour eux de rencontrer leurs adversaires face à face. Poussés au pied du mur par l'invitation d'abord et de défi ensuite du comité de M. Tourangeau, ils se sont exécutés, craignant trop le mal qu'ils se feraient, s'ils persistaient à refuser de paraître devant le peuple pour défendre leur cause.

M. Laurier succéda à M. Tourangeau. Son discours dura près d'une heure ; il a été à deux cents coudées au-dessous de la réputation oratoire que lui a faite la presse ministérielle. Il n'a fait que rabâcher de vieilles rengaines, remontant jusqu'à celle du Grand Tronc Aucun aperçu, aucune visée d'homme d'Etat sur l'avenir du pays, rien, rien. *C'est là l'homme que l'on pose comme le sauveur de la Province de Québec ! étrange aberration !* M. Laurier n'a pas été moins ineffable lorsqu'il a parlé des troubles du Nord-Ouest. Les hommes politiques de la Province de Québec qui ont toujours prêté le concours de leur appui et de leur influence aux vampires d'Ontario, qui ont soudoyé et fomenté ces difficultés si regrettables, ne devraient pas pousser l'audace jusqu'au point d'aborder cette question devant le peuple, *M. Laurier a osé reprocher à l'opposition de s'appuyer surtout sur le support orangiste d'Ontario. A-t-il déjà oublié qu'il n'y a pas encore deux mois il arrivait à l'Assemblée de l'Avenir*, DANS LE COMTÉ DE DRUMMOND, ESCORTÉ PAR LES ORANGISTES DE DURHAM ?

Cependant un aveu important est tombé de la bouche de M. Laurier : il a déclaré qu'il serait prêt à aider une industrie quelconque, si on lui prouvait qu'elle a besoin d'un peu de protection pour se développer. Pourquoi n'a-t-il pas dit la même chose devant la Chambre ? Les industries en souffrance étaient nombreuses lorsque sir John A. Macdonald suppliait le gouvernement de préparer et de soumettre au parlement une mesure qui leur donnerait une nouvelle vie et qui garantirait du travail à des milliers de chefs de familles. C'était le temps pour M. Laurier de parler. Il a parlé, mais pour appuyer M. Mackenzie et combattre la proposition de sir John.

Le discours du ministre du Revenu de l'Intétieur a produit peu d'impression sur la foule.

M. Tarte s'indignait à l'idée que M. Laurier put passer pour un grand homme.

(Le *Canadien*, 26 novembre 1877.)

Si l'*Evénement* voulait raisonner pour un seul instant, une fois n'est pas coutume, il serait fort en peine de nous faire connaître les droits que M. Laurier possède aux titres de " grand homme d'État, " de génie, etc., que la presse rouge lui décerne sottement. Nous prions l'*Evénement*, plus que cela, nous le mettons au défi de nous citer un seul acte remarquable que M. Laurier a fait depuis ou avant son entrée dans la vie publique.

A-t-il jamais présenté au parlement une mesure quelconque ; en fait de discours, a-t-il jamais prononcé autre chose que des amplifications d'écolier ? Répondez ! Qu'a-t-il fait de remarquable ? Quel principe a-t-il proclamé ? Quelle réforme a-t-il inaugurée ?

Suffit-il pour être grand homme d'Etat d'avoir rédigé pendant quelques années une petite feuille radicale fondée par l'*enfant terrible* ? Un homme est-il un " génie " du moment qu'il peut débiter quelques phrases ronflantes, sonores, mais vides de sens ? Et fait-on preuve de talent par cela même qu'on se contredit du jour au lendemain ? La presse rouge est en voie de " tuer " M. Laurier, comme homme politique. En l'élevant aux nues avant qu'il aît fait la moindre chose pour mériter l'apothéose, elle le rend ridicule aux yeux des gens sensés, qui exigent d'un homme public des actes plutôt que de belles paroles.

M. Tarte accusait M. Laurier de diriger une troupe de fiers à bras, chargée de massacrer les citoyens, dans une assemblée publique.

(Le *Canadien*, 12 septembre 1878.)

QUÉBEC-EST.

L'assemblée convoquée par M. Laurier a dû lui montrer que le *sentiment public outragé ne lui permettra pas plus longtemps de faire moquerie des électeurs, de rire des souffrances du peuple, de manquer impunément à ses promesses.* Une foule nombreuse s'était rendue pour exprimer sa désapprobation au ministre qui a si manifestement trompé la division Est de Québec.

Quand l'assemblée commença la majorité appela " Valière." Alors les fiers à bras de M. Laurier s'élancèrent sur les citoyens qui avaient droit, en appelant le candidat du peuple, de ma-

ıd

ıe
re
le
ge
ıe
te
ée

e ;
es
r-
-il

n-
ar
nt
is
ne
ge
ıe.
se
es
ôt

as,

er
ps
de
ait
si

e."
ns
na-

nifester leur opinion contre la conduite tenue par M. Laurier depuis qu'il représente Québec-Est en parlement.

M. Laurier semblait commander lui-même le combat, car des gens les plus respectables et les plus digne de foi nous ont déclaré l'avoir entendu crier à maintes reprises : Frappez ! frappez !

Nous regrettons ces scènes de violence, ces tumultes. M. Laurier, pendant sa vie politique, n'a vécu que de cela. Dans la dernière élection de Drummond et Arthabaska, un malheureux père de famille fut tué. Le pauvre homme tomba victime de ceux qui dans l'intérêt de M. Laurier l'avaient poussé à la violence.

M. Laurier veut faire à Saint-Roch ce qu'il faisait à Arthabaska : écraser la volonté populaire.

Enfin c'est par la terreur et les "joints" de fer que M. Laurier veut se faire élire. *N'est-il pas temps que les hommes libres se soulèvent contre la tyrannie de M. Laurier qui refuse de faire aucune chose pour nous et qui ne songe qu'à retirer ses* $8.000 *par année ?*

(Le *Canadien*, 14 septembre 1878.)

NOUVEL ATTENTAT,

M. Laurier à l'œuvre.

M. Laurier avait convoqué une assemblée, hier, à trois heures. Les hommes qui, ayant obtenu des billets, sont engagés à travailler à la réparation des murs, étaient là en ordre de bataille, au lieu d'être à leur ouvrage ; ils forment l'armée permanente de M. Laurier qui les paie à même les fonds publics. Environ deux cents hommes armés de pistolets et de mains de fer, et ayant à leur tête des chefs de bande bien connus entouraient M. Laurier, *prêts à assommer les citoyens au premier signal du ministre qui commande en personne ses fiers à bras.*

La police riveraine qui n'y avait aucune affaire, était aussi là, parmi les créatures de M. Laurier, non pour maintenir la paix, mais pour prêter main forte aux perturbateurs de l'ordre.

Au lieu de faire de la violence organisée, M. Laurier ferait bien mieux d'écouter les griefs de ses électeurs et leur donner l'assurance qu'il travaillera dans leur intérêt.

Mais M. Laurier se moque de ceux qui n'ont pas d'ouvrage, qui manquent de pain, et qui voient avec effroi s'approcher

la rude saison d'hiver. Que lui importent les misères du peuple ? N'a-t-il pas un gros salaire de huit mille piastres par année ? *Pourvu qu'il puisse faire bombance, il ne s'occupe pas de ceux qui l'ont élu ; pour garder son portefeuille de ministre il a foulé aux pieds son programme.* Autrefois il était en faveur de la protection pour nos industries, il demandait à hauts cris de l'ouvrage pour ceux qui n'en ont pas. Mais aujourd'hui, pour plaire à M. Mackenzie, son maître, il rit de ceux qui réclament ce qu'il réclamait lui-même, il n'y a pas bien longtemps. *Et c'est ce traître politique qui veut s'imposer par la violence.*

Pour que rien ne manquât à sa kyrielle d'injures dont M. Tarte couvrait son futur chef, il le classa dans la catégorie des caméléons et décréta que M. Laurier ne valait pas grand chose pour le bien du pays.

(Le *Canadien*, mercredi, 16 octobre, 1878.)

M. Richard a joué, en politique, un rôle peu respectable... Protectioniste avant son entrée en Chambre, il devint libre-échangiste sous la férule de M. Mackenzie et dénonça la protection. *Il appartient à l'école de M. Laurier, école de caméléons*, prêts à brûler aujourd'hui ce qu'ils adoraient hier, ou à adorer demain ce qu'ils brûlaient la veille. Comme M. Richard, M. Laurier s'est fait élire la première fois comme conservateur, allant de presbytère en presbytère renier son passé et déplorer ce qu'il appelait " ses écarts de jeunesse ; " comme M. Richard M. Laurier était un protectionniste forcéné, jusqu'à ce que ses intérêts lui commandassent de se faire libre-échangiste.

Tout ce monde-là se ressemble et ne vaut pas grand chose pour le bien du pays.

Dans le *Canadien* du 25 d'août 1878, nous lisons :

Nous n'hésitons pas à dire que les quelques remarques du *National* sont une véritable insulte à M. Chapleau. Elles vont ni plus ni moins à représenter l'Honorable Secrétaire Provincial comme prêt à former une alliance avec des hommes à idées aussi échevelées que M. Laurier et les chefs du parti libéral.

Nous voulons l'union, mais jamais avec des politiciens sans principes ou plutôt imbus d'idées socialistes.

Le *Canadien*, journal de M. Tarte, publiait le 20 mai 1892,

sans commentaire l'article qui suit en faveur de la taxation des propriétés religieuses. M. Tarte avait oublié ses principes de grand catholique.

LES EXEMPTIONS DE TAXES

Le *Canada-Revue* a pris à l'égard des exemptions de taxes une attitude ferme et définie qui lui a value des admonestations amères de la part de la *Semaine Religieuse*.

Notre confrère—très malchanceux avec les *Semaine Religieuse* —ne s'avoue pas pour battu, et voici ce qu'il répond :

La *Semaine Religieuse* met en cause les institutions religieuses de Montréal et les sœurs que nous n'avions pas désignées, puisque nos remarques étaient générales. Il eut été certainement plus juste à notre égard d'attendre le développement des idées émises et du programme énoncé avant de suspecter nos motifs et de nous faire un procès de tendance qui court le risque de tomber à faux. Mais nous sommes plus braves que cela. Nous n'aurons pas recours à des échappatoires de dialectique pour plaider une cause que nous croyons sincèrement juste, et dont le triomphe aurait pour résultat de soulager le peuple d'une partie du fardeau écrasant qui lui fait chercher un refuge aux Etats-Uuis, à l'abri de ces redoublements de générosité qui lui coûtent si cher.

C'est parler à la légère d'une chose bien sérieuse que de demander si notre ville sera plus riche et plus heureuse lorsque les communautés religieuses seront astreintes aux taxes régulières pour leurs immenses immeubles qui en sont aujourd'hui exempts.

Non, la ville ne sera pas plus riche, mais le peuple sera moins pauvre, lorsqu'il aura une part moins lourde à payer.

Et, ne vaut-il pas mieux qu'il n'ait pas besoin d'avoir recours à la générosité et aux sympathies de personne, même des communautés, plutôt que d'être obligé de quêter le pain de ses enfants. L'agent du fisc lui enlève aujourd'hui ce qui lui restait pour payer le boulanger, et la méthode est étrange qui consiste à affamer un homme pour avoir la joie de le faire vivre.

Plus de dix millions de propriétés appartenant aux institutions protestantes ou catholiques sont à l'abri des taxes au milieu de la marée croissante de dépenses qui chaque année grossit le chiffre des loyers. Ces institutions sont prospères, s'agrandissent chaque jour, se bâtissent des palais, s'élèvent des demeures somptueuses, tandis que le logis de l'ouvrier se rapetisse et que sa marmite se vide.

Il serait folie de penser que c'est avec des mots qu'on peut cacher cette situation et mettre du baume sur les plaies ; il faut plus que cela, il faut des actes. . . . .

La continuation de l'état de chose actuel est impossible, c'est la désertion à courte échéance, l'abandon de notre ville, l'exil de nos frères. Cette fois nous invoquous les mêmes sentiments que la *Semnine Religieuse*, pour faire appel aux communautés qu'elle défend.

Au nom de la générosité, de la charité, du devoir et de la reconnaissance, nous demandons à tous ceux qui, à un titre quelconque, jouissent du privilège d'exemptions de taxes, de faire remise de ces privilèges au peuple qui les a octroyés et qui les a chèrement payés.

Il en coûtera peut-être beaucoup ; ce sera peut-être une épreuve, que nous comprenons et regrettons, mais elle est nécessaire sans être impossible.

L'église Baptiste de Toronto, (Jarvis Street Baptist Church) vient de faire connaître ses comptes de gestion pour 1891-92, et bien que cette église ait depuis longtemps renoncé aux exemptions de taxes et ait payé dans le cours de l'année $147.20 de taxes sur un revenu annuel de $14,500 ses affaires ne s'en portent pas plus mal.

Quelqu'un prétendra-t-il que la foi catholique ne peut pas inspirer d'aussi fructueux dévouements que la foi protestante ?

En mai 1892, le *Canadien* publiait ce qui suit :

Une dépêche nous informe, que M. Watson, M. P., a été assermenté hier membre du gouvernement Greenway et que le portefeuille des Travaux Publics lui a été décerné.

M. Watson était le seul député grit dans tout le Nord-Ouest, Manitoba compris.

C'est un mange catholique et un mange canadien des plus féroces.

Les catholiques et les canadiens du Manitoba peuvent se préparer à la lutte.

MM. Greenway, Martin et Watson sont trois pareils, trois mangeurs de catholiques, trois mangeurs de canadiens des plus féroces. Cependant aujourd'hui tous trois sont les amis de M. Tarte, il les embrassent sur les deux joues. Quelle hypocrisie scandaleuse !

Le journal de Mr Tarte.

M. MARTIN, CHEF DES LIBERAUX DU NORD-OUEST.

On peut différer d'opinion sur les principes de M. Martin au sujet de la question des écoles ; mais il est incontestable que le député de Winnipeg est un homme d'un talent réel.

Il parle avec une facilité *et une franchise* qui captent du coup l'attention de son auditoire.

Disons d'ailleurs qu'il est loin d'être fanatique.

Il est entier dans ses idées, pour le reste ; *mais quant à ce qui concerne les questions de race et de religion, il est loin de partager les sentiments de M. McCarthy et de son école.*

Il est partisan dévoué de M. Laurier et encore plus partisan de la réforme du tarif.

Les libéraux du Nord-Ouest le regardent avec raison comme leur chef, et il n'y a pas le moindre doute qu'avec le zèle, l'activité et l'énergie qu'il déploie dans la lutte, il balaiera les conservateurs du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest aux prochaines élections fédérales. La campagne qu'il a commencée produit déjà des effets désastreux pour le parti ministériel.

Après cela M. Tarte voudrait se faire passer pour le champion des catholiques et des canadiens du Nord-Ouest, écrasés par ses amis. C'en est trop. Halte-là ! Hypocrite !

" Dis moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es."

M. Tarte fait la leçon au clergé, il accuse les évêques d'avoir failli à leur devoir dans la question des écoles. Les libéraux l'applaudissent.

Voici ce que nous lisons dans *Le Monde*, journal indépendant, du 24 février 1894 :

AU CLUB NATIONAL.

Six cents personnes ont assisté hier soir à la réouverture des séances du Club National.

La réunion était présidée par M. Eugène Lafontaine qui avait à ses côtés MM. Marchand, Mercier, Tarte, Deschênes, Caron, Bourbonnais, J. X. Perreault, L. Gouin, J. P. B. Casgrain, P. G. Martineau, et autres.

M. MERCIER

Depuis 1862 que je suis dans la politique, j'ai toujours constaté que nos intérêts nationaux et religieux dépérissaient. Mais il y a des responsabilités. Si les catholiques du Nouveau-Brunswick ont perdu leurs écoles, c'est la faute aux évêques ; si la minorité française du Manitoba a perdu ses écoles, c'est la faute aux évêques ; enfin si les écoles françaises du Nord-Ouest sont abolies, c'est encore la faute aux évêques.

Je parle un langage sévère, mais je ne parle que pour moi et je n'engage personne. Je l'ai constaté avec regret, les évêques n'ont pas fait leur devoir. Alors, protégeons-nous nous-mêmes. Mettons nos divisions de côté, éteignons nos haines et soulevons notre million de français contre l'oppression. A quoi sert de parler de vertus, de temples, de patriotisme, d'attachement aux traditions, si nous n'avons pas le courage de défendre les nôtres persécutés ?

M. Mercier a été applaudi à chaque phrase, même dans les parties les plus sévères de son discours.

M. Tarte, député de l'Islet, dit qu'il vient d'entendre des paroles fort sérieuses et qu'elles ont besoin peut-être d'être atténuées. " J'ai bien étudié, continua-t-il, cette question des écoles, et j'ai combattu à ce sujet pour le bien des miens et le salut de ma race. J'ai étudié aussi l'attitude du clergé, et il ne faut pas tout l'ostraciser. Dans la question des écoles du Nord-Ouest, une partie des évêques ont fait leur devoir."

—Trop tard, s'écrient ensemble M. Mercier et M. P. G. Martineau.

—C'est la première fois, M. Mercier, que je vous vois désespérer de l'avenir de notre race et que je vous entend dire qu'il est trop tard.

—Pardon, reprend M. Mercier au bruit des bravos, il n'est pas trop tard pour nous.

Il faut lui dire son fait au clergé et après tout, M. Mercier, vous n'avez peut-être pas tort d'avoir dit ce que vous avez dit.

M. Tarte a été fort applaudi.

M. Tarte le 7 mars 1893, en Chambre, disait en présence des protestants :

Mgr Taché a pris l'initiative sur la question des écoles et la direction qu'il lui a donnée on doit l'admettre n'est-ce pas ce qu'il a *fait de mieux pour sa réputation.* Mgr Taché comme les autres évêques ne sont pas suffisamment équippés, je regrette d'avoir à le dire, ne sont pas politiquement équippés d'une manière suffisante pour traiter avec les hommes que nous avons aujourd'hui au pouvoir.

Au congrès des différentes sociétés nationales tenu à Montréal le 27 juin 1893, les règlements de la Société Saint Jean-Baptiste ont été amendés.

L'article 3 disait en subtance : "il ne pourra être membre qu'un Canadien-français catholique."

M. Mercier et M. Tarte demandent que le mot "catholique" soit retranché, car la société Saint-Jean-Baptiste doit embrasser la nation entière, sans exclusion de croyances.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui l'infame Chiniquy et ses pareils peuvent faire partie de la société et prendre part à nos fêtes nationales. Quelle dégradation !

M. Tarte a toujours été l'ennemi déclaré du *boodlage*, de la corruption. Aussi dans son journal le *Canadien* en l'année 1890 et au commencement de 1891 il dénonçait le gouvernement Mercier avec une violence inouïe :

Nous sommes gouvernés à Québec par une bande de pillards de brigands et de voleurs écrivait-il !...... Le régime Joly fut intolérable celui de Mercier sera une flétrissure pour notre histoire !......

Nous dénonçons l'immoralité du gouvernement, ses pratiques malsaines et scandaleuses aux honnêtes gens de tous les partis.

Qui l'aurait cru le comédien Tarte à la fin de l'année 1891, courait les *hustings* defendant le gouvernement Mercier et appuyant ses candidats. Il faisait alors partie de la bande qu'il avait qualifiée de brigands et de voleurs. Il était chez

lui. Quelque temps auparavant M. Tarte avait obtenu du gouvernement Mercier un contrat pour $3.000.00, payées d'avance par une lettre de crédit qui a été escomptée et le vertueux Tarte n'a rien fait pour remplir son contrat, mais a gardé les $3.000 dans sa poche. Voici l'explication de son changement inexplicable.

En 1890 M. Tarte se faisait donner par M. Whelan $10.000 pour acheter l'opposition à Québec ; et une autre somme d'argent par M. B. Trudel dans le job de l'aqueduc pour acheter disait-il les échevins de Québec. Les membres de l'opposition et les échevins de Québec ont nié avec indignation n'avoir jamais reçu un centin de ce *boodlage*.

M. Tarte étant appelé sous serment à déclarer ce qu'il avait fait de ces argents dit : " Je refuse de répondre parce que je ne veux pas m'incriminer." Il s'est abrité de la loi qui dit qu'un témoin n'est pas obligé de déclarer aucune chose qui pourrait le faire condamner. Et voilà la conduite de cet homme exemplaire de ce modèle de pureté et de véracité.

M. Tarte a été le trésorier du parti conservateur à Québec pendant plusieurs élections. C'était le bon vieux temps. M. Tarte vivait alors en grand seigneur, roulait carosse, avait une belle ferme et des animaux de race. Quelqu'un trouvait qu'il coûtait *cher*. Un beau matin M. Tarte apprend que sa charge de trésorier a cessée. Du coup il fallut dire adieu carosse, ferme et troupeau : tout fut enlevé et Maître Tarte devint gros Jean comme devant. De là la rage de l'incorruptible Tarte et son retour au parti libéral. Mais les libéraux n'ont pas voulu le recevoir sans qu'il se fit le délateur de ses anciens amis, sans qu'il se fit *informer* ; rôle qu'il remplit honteusement.

LAURIER vs TARTE.

J'ai démontré ce que M. Tarte pensait, il n'y a pas bien des années encore, de son chef actuel M. Laurier.

Il ne sera pas sans intérêt maintenant de savoir l'opinion de M. Laurier sur les nouveaux convertis comme M. Tarte.

Voici ce que disait le chef libéral, au Club National le 21 mars 1884.

Nous qui sommes du parti libéral nous avons un privilège, *un privilège qui peut être en même temps notre malheur.* Comme l'a dit M. Préfontaine, il y a un instant, n'est pas libéral qui veut. Horace disait de son temps : " Nascuntur poetæ." Eh bien, moi je dis : On naït libéral.

(Appl.) Celui qui n'a pas le privilège d'être libéral à sa naissance, ne pourra jamais le devenir ; *et celui qui n'étant pas né libéral, le devient par la suite, manquera aux principes libéraux, et deviendra un traître et un renégat.*

M. Laurier dans le même discours du 21 mai 1884 insulte les Canadiens-français. Voici ces paroles :

Si toute la population était composée de gens de la trempe des membres du Club National, nous serions indépendants à l'heure qu'il est, mais les hommes comme vous ne sont qu'une minorité dans le pays Si aujourd'hui, nous ne sommes pas indépendants, si nous sommes encore une colonie, la faute, si faute il y a, n'en est pas à la métropole, MAIS AU PEUPLE CANADIEN QUI, AVOUONS-LE, NE MERITE PAS SON INDÉPENDANCE.

Messieurs, avant d'arriver à l'indépendance, il faut apprendre au peuple de ce pays à être patriote, CAR JE N'HESITE PAS A DIRE QU'IL MANQUE DE PATRIOTISME. Je puis le dire en toute sureté, parce que la réponse est inscrite en lettres manifestes, dans les bulletins de notre représentation.

Si nous avions notre indépendance qu'en ferions-nous ? *Je crains que nous serions au rang de ces peuples qui mettent la chose publique bien au-dessous de leur intérêt privé. Je crains que nous descendrions au rang des peuples du Mexique, de Guatemala, de l'Amérique du Sud et de tant d'autres.*

Oui, nous deviendrions sauvages, M. Laurier n'aime pas son pays, il faut que ce soit vrai puisque M. Tarte, son premier lieutenant nous l'a dit le 2 octobre 1877, dans son journal le *Canadien* :

" M. Laurier aimerait son pays s'il était voltairien ; ses compatriotes lui paraîtraient dignes de son respect s'ils étaient libres-penseurs. Il croît le Bas-Canada bien à plaindre, bien rétrograde bien arriéré parce que l'Eglise de Rome y est prépondérante."

M. Laurier a tenu à Ottawa une grande convention, le 20 juin 1893. Il a profité de cette circonstance solennelle pour humilier les canadiens-français catholiques et les insulter. Il a choisi pour président, Sir Alex. Mowat, d'Ontario, et cinq vices présidents, MM. Fielding, Blair, Peters, Joly et Sifton un mangeur de catholiques et de canadiens, tous des protestants, M. Laurier n'a pas trouvé parmi les libéraux canadiens-français catholiques un seul qui fut digne d'occuper une place d'honneur. Non, en arrière les canadiens-français-catholiques, restez près de la porte, vous n'êtes pas dignes de vous asseoir au côté de l'infâme Sifton.

En septembre 1893, à St-Thomas d'Ontario, M. Laurier devant une assemblée publique disait :

" Je veux une confédération basée sur la race même, je veux une confédération qui embrasse toutes les nations de race anglo-saxonne. Je vois venir le jour ou s'uniront tous les hommes parlant la langue angleise. C'est la politique du parti libéral."

Oui, pour écraser les canadiens-français.

Que ferez-vous de nos compatriotes, M. Laurier ? des esclaves pour vos amis les anglais, je suppose. Plat courtisan !...

Je n'ai pas été étonné lorsque j'ai appris que M Laurier avait assisté un dimanche au service du soir à l'église méthodiste au Sault Ste-Marie, le 31 août dernier, mais j'ai été profondément humilié du scandale public qu'il a causé.

M. Laurier n'est pas catholique comme le Pape. Il a ses modèles. Il entre quelquefois à l'église, se tient près de la porte et regarde avec dédain ceux qu'il voit en avant de lui ; il les calomnie. Il est si bon, M. Laurier, qu'il a droit de juger son prochain.

Le 4 janvier dernier, à Québec, il a prononcé un grand discours et voici ses paroles rapportées par *La Patrie* :

Moi, je ne me vante pas de ma religion, il m'arrive quelquefois cependant d'aller à l'église, et quand j'y vais, la seule chose que je puis dire en entrant, c'est de dire au Seigneur : " Pardonnez-moi pauvre pécheur," et si je lève les yeux j'aperçois sur les balustres presque sur les marche de l'autel, M. un tel et un tel que vous connaissez parfaitement et qui disent : " Je vous remercie mon Dieu de ce que je ne suis pas comme ce publicain là " ....

" En religion je suis de l'école de Montalembert et de Lacordaire. Voilà quels sont nos modèles et que nous soyions attaqués ou que nous soyions approuvés ; ces modèles nous les suivront sans crainte et sans reproche jusqu'au bout."

Le 21 mai 1884, dans son discours devant le Club National, M. Laurier à fait l'éloge de M. Papin, qui avait proposé au Parlement en 1855 d'établir des écoles communes. M. Laurier paraît encore partager la même opinion sur les écoles communes sans Dieu.

Le *Canadien*, du 26 mai 1877 ne nous a-t-il pas dit :

M. Laurier appartient de franc cœur à l'école Laflamme-Doutre. Son idole c'est Papineau mort en refusant la bénédiction d'un prêtre catholique.

L'*Electeur* du 30 avril dernier, le principal organe du parti libéral publiait à...... l'adresse de nos évêques et du peuple les insultes gratuites qui suivent, et disait que les électeurs se vendent pour quelques sous dans les élections. Il s'agissait de la question des écoles.

Le clergé, ayant toujours peur des rouges, sanctionnera la conduite des bleus qu'il reprouve. Pour la masse, appauvrie et ruinée par les taxes d'Ottawa et de Québec, elle ira encore se vendre pour quelques sous aux agents, dans chaque comté, des monopoleurs qui la plument jusqu'au sang et se gonflent de ses millions.

C'est humiliant que de s'avouer ces choses-là. Mais quel est l'honnête homme qui oserait se lever pour me contredire ?

Mais quand on voit des évêques consentir virtuellement à la fermeture des écoles catholiques plutôt que de voir un des nôtres arriver au pouvoir, que voulez-vous espérer ?

Les chefs libéraux ont le défaut de ne pas être clairvoyants et d'en donner eux-mêmes la preuve. C'est ainsi que vingt-six ans après l'établissement de la Confédération et vingt ans après la mort de Sir George, l'honorable M. Laurier dans son discours du 4 janvier dernier à Québec déclarait qu'il s'apercevait que la Confédération est une bonne chose, que le père de la Confédération sir George Etienne Cartier était un grand patriote, qu'il partageait ses idées et qu'il abandonnait celles de son ancien chef sir A. A. Dorion. Ce n'est pas surprenant qu'il ne sache pas encore que les écoles au Manitoba sont protestantes ou neutres. Il n'y a que trois ans qu'elles sont établies.

Il en a été ainsi pour la construction du Grand Tronc, de l'Intercolonial, du Pacific, de l'achat du Nord-Ouest à un prix au-dessous de cinq centins l'acre, du tarif protecteur, de l'établissement de l'industrie laitière, du creusage de nos canaux, et du progrès général du pays. Ce que tout le monde voit, sait et connaît, les chefs libéraux ne les voient, ne les savent et ne les connaissent que vingt ans après leur existance. Comment peuvent-ils conduire les affaires d'un pays ? Que peut-on attendre de tels hommes ?

ECOLES DE L'ILE DU PRINCE EDOUARD.

M. Laurier n'est pas à son premier refus d'intervenir en pareil cas.

On se souvient qu'en 1874 il fut de l'avis de son chef Mackenzie, que la question des écoles du Nouveau-Bruns-

wick devait être renvoyée au comité judiciaire du Conseil Privé.

En 1877, les catholiques de l'Ile du Prince-Edouard se plaignirent de l'Acte des Ecoles Publiques, qui venait d'être passé sous les auspices de M. Davies, *futur* membre de la *future* administration Laurier. Quelle fut la réponse du gouvernement dont M. Laurier faisait partie ? Comme d'habitude pas d'intervention. Lisons :

Le comité du Conseil Privé a pris en considération le rapport ci-annexé de l'honorable ministre de la justice sur l'acte passé par la législature de l'Ile du Prince-Edouard, intitulé : "The Public School Acts 1877," et pour les raisons qui s'y trouvent exposées, *il recommande respectueusement que le dit Acte soit laissé à son cours*, et qu'une copie du dit rapport de cette minute soit transmise pour l'information au lieutenant-gouverneur de l'île du Prince-Edouard.

Pas d'intervention ! Telle a toujours été et telle est la politique du parti libéral. Il n'en aura pas d'autre, le *Globe* ne veut pas qu'il y ait d'illusion à cet égard.

LAURIER ET LA DELEGATION DES CATHOLIQUES.

Winnipeg 5 septembre 1894.

—Supposez, interrompit M. Galden, que sir John Thompson propose une loi rémédiatrice ; en votre qualité de chef de l'opposition, lui donneriez-vous votre concours pour le redressement de nos griefs ?

M. Laurier.—Si après avoir étudié les deux côtés de la question, je trouve que les catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants à des écoles protestantes, je ne crois pas alors que leurs griefs ne puissent se présenter avec plus d'avantages devant le parlement pour la discussion.

Plusieurs des plaintes de la députation sont nouvelles pour moi, elles n'ont jamais été formulées dans aucune des requêtes qui ont été envoyées à Ottawa, et encore une fois ces faits devraient être portés à la connaissance des ministres.

M. Laurier ne sait pas encore si les écoles sont protestantes ou neutres. Depuis quatre ans que la question est discutée par la presse et dans les assemblées publiques.

Il est en faveur des écoles publiques sans Dieu ; mais n'ose pas dire s'il est contre les écoles protestantes. "Ce sera un beau sujet de discussion en chambre," dit-il.

MOTION BLAKE.

A qui la faute si la question des écoles fut déférée aux tribunaux ? A la résolution présentée en 1890 par M. Blake qui eut peur d'avoir à règler cette question un jour ou l'autre Cette résolution se lit comme suit :

Que dans les circonstances solennelles, quand il s'agit d'une législation scolaire ou de l'appel contre cette législation, que l'Exécutif ne procède pas sans avoir soumis à un haut tribunal judiciaire les questions importantes de loi ou de faits, de manière à ce que les parties intéressées puissent être représentées et que l'Exécutif puisse obtenir des informations pour sa gouverne.

M. LAURIER ET LA TENURE SEIGNEURIALE.

IL TRONQUE L'HISTOIRE.

Jusqu'aux plus petites gazettes rouges qui reproduisent avec complaisance les paroles suivantes que M. Laurier a prononcées à Saint-Lin, le 17 août 1894 :

Au Canada, c'est au parti libéral que nous devons nos libertés religieuses, politiques et civiles. C'est au parti libéral que nous devons l'abolition de la tenure seigneuriale qui faisait de nos ancêtres de véritables serfs. Je ne veux pas dire que j'approuve en tout ce qui a été fait et dit par certains adeptes de ce parti dans le passé. Bien des fautes ont été commises, sans doute, mais je puis déclarer avec satisfaction de conscience que depuis que je suis un des chefs de ce parti libéral, j'ai travaillé, et nous avons réussi à faire de l'ensemble de ce parti le libéralisme de Gladstone, Montalembert, etc. *C'est à présent un parti libéral purifié.*

C'est ainsi que M. Laurier fait l'histoire ou plutôt la défait.

Il prétend que nous devons au parti libéral nos libertés religieuses, politiques et civiles, mais il oublie, détail bien important, d'en dresser la liste.

Il se contente de proclamer qu'aux libéraux revient le crédit de l'abolition de la tenure seigneuriale, " qui faisait de nos ancêtres de véritables serfs." Pas possible !

Une fois pour toutes, faisons bonne justice de ce mensonge historique fabriqué pour des fins de parti.

C'est en 1850 que l'ancienne Chambre d'Assemblée commença à s'occuper sérieusement de l'abolitiou de la tenure seigneuriale que la masse de la population réclamait depuis

ux
xe
re

a-
ne
ns
é-
es

nt
a

i-
ns
ri-
té
es
s-
rti
ce
nt

la

és
n

le
le

ge

n-
re
is

plusieurs années. Qui gouvernait alors le pays ? Le ministère LaFontaine-Baldwin, dans lequel se trouvaient des hommes tels que les honorables Etienne-Pascal Taché, Jean Chabot et Joseph Bourret. Par qui était combattu ce ministère ? Par les libéraux-démocrates, ou les rouges annexionnistes de l'*Avenir*, ayant à leur tête l'honorable L.-J. Papineau. C'est-à-dire par les prédécesseurs immédiats de M. Laurier, qui ne leur a jamais caché son admiration.

A cette session, M. LaFontaine proposa et fit adopter des résolutions qui devaient amener la suppression entière de la tenure seigneuriale et la remplacer par une tenure libre, tout en déclarant que le changement ne pouvait s'accomplir qu'en indemnisant les seigneurs. M. LaFontaine soutint que la tenure seigneuriale était avantageuse à un nouveau pays, mais qu'elle était nuisible aux classes qui avaient le plus besoin d'encouragement, nuisible au progrès de l'agriculture et du commerce. Il se trouve des personnes, ajouta-t-il, qui veulent l'abolition sans indemniser les seigneurs, mais la Chambre doit comprendre qu'il ne peut y avoir de commutation sans indemnité aux seigneurs pour la valeur de leurs droits, tout en prenant soin de ne pas imposer de fardeau trop lourd aux censitaires.

Quelle fut l'attitude du chef rouge, M. Papineau, seigneur lui-même ? Absolument l'opposée de celle que tinrent LaFontaine et Cartier.

Citons de l'histoire de Turcotte :

M. Papineau censura la conduite de ceux qui agitaient l'abolition de la tenure seigneuriale. Il soutint que le Seigneur était propriétaire absolu de ses domaines et prétendit que les cours de justice avaient toujours décidé que le taux des rentes étaient à la volonté du seigneur. " *Cette tenure contre laquelle on a tant crié, continua-t-il, est fondée sur la sagesse et sur la justice;* et il est absurde de supposer que les seigneurs peuvent être forcés à concéder leurs terres bon gré malgré... Quand les propriétés des seigneurs augmentent en valeur, ceux-ci peuvent augmenter la taxe, et personne n'a le droit de les restreindre. Trente personne sur quatre mille ont profité de l'avantage offert par le Séminaire de Saint-Sulpice pour commuer ; c'est une preuve que le peuple du Bas-Canada ne désire pas l'abolition de la tenure seigneuriale. *L'agitation actuelle n'a été créé que par des mendiants de popularité...* Je suis un grand réformiste, dit-il en terminant, pour les changements politiques nécessaires, mais je suis un grand conservateur pour la conservation du droit sacré de propriété."

Après ce langage de son ancien chef, M. Laurier a l'audace

de réclamer pour son parti l'abolition de la tenure seigneuriale ! C'est tout simplement se moquer du monde.

Survint le cabinet Hincks-Morin, en 1851. Il comptait parmi ses représentants bas-canadiens les honorables MM. Drummond, John Young, R. E. Caron et Etienne P. Taché. Il était en quelque sorte la continuation de l'ancien, car il adopta les mêmes principes, le même programme. Ce cabinet fut aussi combattu par les députés rouges ; mais mal leur en prit, car aux élections de la même année, MM. J.-B.-E. Dorion surnommé l'*Enfant Terrible*, L.-A. Dessaulles, ancien rédacteur du *Pays*, Barthe, Télesphore Fournier et DeWitt, mordirent la poussière. Vaincu à Montréal, M. Papineau fut élu peu de temps après dans le comté des Deux-Montagnes. Ce n'est pas son attitude sur l'abolition de la tenure seigneuriale qui lui valut ce succès après un échec éclatant, mais bien le souvenir de ses anciens services politiques.

A la session de 1853, M. Drummond soumit un projet de loi qui définissait les droits des seigneurs et des censitaires et facilitait le rachat des droits seigneuriaux. Quels furent ses plus ardents défenseurs ? MM. Drummond, Chauveau, Cartier et autres, à l'Assemblée Législative, et MM. Caron, Taché et Ferrier au Conseil Législatif. Le bill de M. Drummond fut malheureusement rejeté par une majorité du Conseil.

L'année 1854 fut témoin d'un événement bien important : la coalition des partisans de M. Morin avec les conservateurs du Haut-Canada, sir Allan MacNab, John A. Macdonald. Les ministres du Bas-Canada étaient, outre M. Morin, MM. Drummond, Chauveau, Taché et Chabot. Tout ce qu'il y avait de moins rouge dans la province. M. Drummond revint à la charge avec son bill pour *l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada.*

Ce bill souleva une vive discussion et fut vigoureusement combattu, entre autres, par l'honorable A. A. Dorion. Toujours les chefs rouges en travers des meilleurs mesures. Adopté par une majorité de 39 voix, il subit des modifications considérables qui furent acceptées comme les plus équitables et qui obtinrent finalement l'adhésion de la Chambre. " Après que la loi fut sanctionnée," dit M. Turcotte, (*Le Canada sous l'Union*, vol. 2, p. 233), " les membres de l'opposition du Bas-Canada et leurs organes parlèrent contre elle, et prétendirent bien à tort q'elle allait ruiner les censitaires. Cette mesure avait coûté un travail immense à son auteur, M. Drummond,

qui a acquis, par là, sans contredit, la reconnaissance des Canadiens."

Loin donc de devoir quelque chose aux rouges, nous pouvons les accuser d'avoir combattu un règlement raisonnable de la tenure, juste à la fois pour les seigneurs et les censitaires, c'est-à-dire pour tous les intérêts en jeu. Papineau voua même aux gémonies tous ceux qui demandaient l'abolition de la tenure seigneuriale, les traitant de mendiants de popularité. Aussi ne faudra-t-il pas être surpris si M. Laurier se décide un jour à le dénoncer tout comme il a dénoncé sir A.-A. Dorion pour lui préférer — *horribile dictu !* — Cartier, le chef des bleus. Un vrai briseur d'idoles que ce monsieur.

Une autre grossière vantardise de M. Laurier : " Bien des fautes ont été commises, dit-il, mais je puis déclarer avec satisfaction de conscience que, depuis que je suis un des chefs du parti libéral, j'ai travaillé et nous avons réussi à faire de l'ensemble de ce parti le libéralisme de Gladstone, Montalembert, etc. *C'est à présent UN PARTI LIBERAL PURIFIE !* "

M. Laurier a encore oublié de nous dire en quoi le libéralisme rouge ressemble à celui de Gladstone, Montalembert, etc. Ce sera pour plus tard sans doute, quand il n'y aura plus d'électeurs à blaguer.

Depuis quand le parti libéral a-t-il été purifié, comme il le prétend ? Est-ce sous le régime Mackenzie, illustré par l'affaire de la trappe, les tripotages du canal Lachine et bien d'autres saletés du même genre ? Est-ce sous le régime Mercier le plus scandaleux qui ait jamais désolé la province, et que M. Laurier n'a jamais hésité à couvrir du manteau de sa vertu ?

Quand le chef libéral sera revenu de l'ouest nous lui conseillons de nous éclairer sur ce point. (*La Minerve.*)

Les libéraux dans leurs discours évoquent-ils les souvenirs de leurs anciens chefs. Non, jamais. Ils font l'éloge des anciens chefs conservateurs, tel que Baldwin, Lafontaine, Morin, Cartier. Cependant lorsque ces grands hommes vivaient les libéraux ne cessaient de les injurier et de les vilipender, mais depuis qu'ils sont morts ils font leur éloge parce qu'ils ne les craignent plus. Ils reconnaissent qu'ils étaient des hommes sages, prudents et désintéressés, qu'ils étaient de grands patriotes. Pourquoi les libéraux ne marchent-ils pas sur leurs traces et ne sont-ils pas conservateurs ? Ils ne veulent donc pas être des patriotes.

A l'assemblée de l'Epiphanie M. Brodeur M. P. s'est vanté d'avoir fait beaucoup en chambre pour favoriser la culture du tabac, bien avant que j'y aie pensé. On dirait que les libéraux ont tous les mêmes défauts, incapables de rien faire de bien, ils passent leur temps à se vanter eux-mêmes. Pour paraître quelque chose ils sont obligés de rapetisser les autres. C'est un triste métier.

Au Hansard à la date du 4 juin dernier se trouve le grand discours de M. Brodeur sur le tabac. Le voici tout au long.

PRODUCTION DE RAPPORT :

Copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux loi du Revenu de l'Intérieur à ce sujet. (M. Brodeur.)

C'est tout. N'est-ce pas que cela ne valait pas la peine de crier si fort à l'Epiphanie pour si peu de chose. Que ceux qui comprennent ce beau morceau d'éloquence le disent. M. Brodeur qui est libéral et libre-échangiste ne doit pas chercher devant le peuple à se faire passer pour un protectioniste à moins qu'il renie les principes de son parti. M. Brodeur a tort. Un homme public qui est honnête ne blague pas le peuple.

LES ORANGISTES ET LES LIBERAUX.

M. Cléophas Beausoleil, qui pose comme une des lumières de son parti et semblait y jouer un certain rôle avant que M. Tarte ne l'eut supplanté, est allé prononcer un discours au club Letellier vers le 10 octobre courant.

Il avait pris pour thème : les orangistes.

Ce sont les loges orangistes, a-t-il dit entre autres choses, qui ont aboli les écoles catholiques de Manitoba ? Nous ne contredirons pas M. Beausoleil sur ce point. Seulement nous lui ferons remarquer une chose qu'avec une once de logique il aurait vue lui-même. Si les écoles catholiques de Manitoba ont été abolies par des orangistes, c'est par des orangistes libéraux, des alliés des MM. Laurier, Beausoleil et consorts ; par les Greenway et les Martin. Ce sont ces mêmes libéraux qui, devant les tribunaux et jusqu'au Conseil Privé, ont combattu les réclamations des catholiques. *Cuique suum !* Laissons aux libéraux ce qui leur appartient :

l'abolition des écoles séparées et la persécution religieuse, à Manitoba comme dans les autres provices.

Tout opposé que nous soyons à l'ordre orangiste, nous croyons qu'au sujet des écoles séparées, son histoire peut être comparée avec avantage à celle du parti libéral.

Par exemple, en 1863, lorsque M. Scott proposa son projet de loi pour établir des écoles séparées dans Ontario, que vit-on ? On vit les orangistes comme M. Anderson, grand trésorier, M. Benjamin, grand maître, M. Hilgard Cameron, plus tard grand maître, M. Mackenzie Bowell qui fut également grand maître, M. Daly, M. John A, Macdonald, M. McCann, M. Powell, de Carleton, M. Rykert, M. Walsh, M. Wilson, presque tous les orangistes du Parlement votèrent pour donner aux catholiques leurs écoles. Plusieurs payèrent d'une défaite aux élections suivantes cet acte de justice et de tolérance. Les libéraux anglais au contraire, votaient contre les catholiques comme ils avaient voté, sept ans auparavant, la motion Papin en faveur des écoles neutres.

Depuis ce temps-là, le parti libéral n'a pas changé. Nous l'avons vu dans toutes les provinces où ils ont été assez forts faire la guerre à outrance aux écoles catholiques, au Nouveau-Brunswick, dans la Nouvelle-Ecosse, à l'Ile du Prince-Edouard, à Manitoba, partout les libéraux ont été des persécuteurs. Voilà l'histoire vraie. (*La Minerve.*)

M. Laurier veut-il des écoles neutres, sans Dieu, pour les catholiques du Manitoba ? Oui, si nous croyons ses paroles.

M. Laurier partit pour l'Ouest, se mit à discourir et parla un peu de tout, excepté des écoles, jusqu'au jour où adressant la parole à un auditoire de Winnipeg, au siège même de la persécution religieuse et nationale, il fut forcé d'aborder enfin cette délicate question.

Si les catholiques de Manitoba, dit-il, sont forcés d'envoyer leurs enfants à des écoles protestantes, c'est une injustice et une tyrannie.

So far, so good. Mais si les enfants catholiques sont, en pratique, obligés de fréquenter des écoles neutres ? S'ils sont jetés dès leur bas âge dans les serres de l'athéisme enseignant ? Si, en violation d'un droit sacré, le père de famille est privé des moyens de faire enseigner à ses fils l'existence du Créateur et les devoirs qu'ils ont envers lui ?

Sur tout cela, M. Laurier garde un silence complet à Winnipeg. L'ombre du saint évêque dont la vie s'est passée à

conquérir le Nord-Ouest à la foi chrétienne, effraya peut-être le chef libéral.

Mais quelques jours plus tard, parlant à Calgary, devant un auditoire anglais, M. Laurier renonça à tout déguisement. L'ancien membre de l'Institut Canadien a senti renaître en lui le vieux venin radical. Et adoptant l'argument cher aux persécuteurs des catholiques, aux proscripteurs des écoles séparées, aux Martins et aux McCarthy, il s'écria :

" *Ce sont les écoles publiques qui formeront les générations nouvelles à l'idée d'une seule nationalité, d'un intérêt commun.*"

L'exemple parti de haut, devait hélas porter ses fruits.

Repoussés par M. Laurier qui leur refusa même le concours de son éloquence, les catholiques manitobains s'adressèrent à M. Greenway et firent un dernier appel pour obtenir justice. Le premier ministre libéral promit de répondre par écrit à leur requête. Le temps se passa et la réponse n'arriva pas.

C'est M. Martin qui triomphe.

C'est l'école athée qui prépare ses voies.

Ces libéraux manitobains qui, depuis 1890, nient le bien fondé des réclamations des catholiques, commencent à avoir peur de leur œuvre injuste. Qu'offrent-ils comme réparation aux catholiques ? La neutralité scolaire.

Quelle libéralité ! quelle grandeur d'âme.

Et c'est ainsi qu'on voudrait, selon la théorie de M. Laurier, fondre dans un même moule les divers éléments de la population.

Mais qui donc donne aux libéraux le droit de faire une nation athée des générations qui poussent ?

Leur conduite est un empiètement sacrilège sur les droits des pères de famille. L'Etat sort de son rôle en se faisant maître d'école. En matière d'éducation, il a un grand devoir, celui d'aider les instituteurs naturels de l'enfance ; mais il n'a pas le pouveir de se dire leur maître et de leur imposer ses volontés.

Hélas ! pourquoi faut-il que M. Laurier soit allé prêter main-forte à ces ennemis acharnés de nos compatriotes ? Sa conduite n'est pas de nature à donner du relief et du prestige au nom canadien-français. Elle n'augmentera pas non plus la réputation du chef libéral. Au contraire. (*La Minerve.*)

Quelle hypocrisie que le jeu infâme des libéraux.

M. Tarte et M. Beausoleil dénoncent à tout venant la tyrannie, la persécution à laquelle sont soumis les catholiques du Manitoba. Ils dénoncent l'abolition des écoles catholiques et

du français, les lois infâmes passées *par leurs amis*, par les libéraux Greenway, Martin, Watson et Sifton, quatre farouches dévoreurs de canadiens-français et de catholiques.

Dans le même temps, M. Laurier, le chef des libéraux, fait, dans le Nord-Ouest, de beaux discours, ayant à ses côtés les fanatiques Greenway, Martin, Watson, Sifton et autres libéraux de la même espèce ses amis. Il ne voit aucune persécution, aucune tyrannie dans le Manitoba. Tout lui paraît pour le mieux. Il ne sait même pas encore que les catholiques sont forcés d'envoyer leurs enfants à des écoles protestantes et de contribuer à leur soutien. Il croit que ce sont des écoles publiques, où il est défendu de parler de Dieu ; alors il trouve cela parfaitement bien et personne n'a le droit de s'en plaindre, c'est le seul moyen, dit-il, d'amener l'union des races.

D'après les rapports des journaux rouges, M. Laurier, dans sa campagne électorale au Nord-Ouest, n'a pas encore prononcé une seule parole de blâme à l'adresse de ses amis libéraux qui ont aboli notre belle langue française. Il ignore peut-être ce fait, car il n'y a que trois ans que ces lois barbares sont passées. D'ailleurs, il parle presque toujours l'anglais. Il se fait anglais. Nous sommes des anglo-saxons, dit-il.

Ainsi électeurs, vous avez à choisir entre le parti conservateur qui travaille constamment pour la grandeur et la prospérité du pays, pour que la liberté et la justice soient égales pour tout le monde, et le parti libéral qui crie toujours ruine et banqueroute, qui ne veut d'autre liberté pour les canadiens-français catholiques que celle d'avoir des écoles protestantes ou publiques et qui veut l'annexion du Canada aux Etats-Unis ; entre les conservateurs qui ont fait faire le Grand-Tronc, le Pacifique Canadien, et tant de lignes de chemins de fer, qui ont accordé les écoles séparées, aboli les droits seigneuriaux, fait la confédération, établi la protection, fait de nouveaux canaux, creusé et élargi ceux existant, creusé le fleuve jusqu'à Québec pour amener à Montréal la grosse navigation, acheté le Nord-Ouest à un prix au-dessous de cinq centins l'âcre, fait le port de Montréal, les bassins à Québec, qui ont fait un traité de commerce avec la France, notre mère Patrie, établi l'industrie laitière, qui ont construit le Pont Victoria, le chemin de fer Intercolonial, aboli les taxes imposées par les libéraux jusqu'au montant de $20,000,000, et diminué considérablement celles qui existent encore de manière que les cultivateurs ne payent presque rien ; qui ont fait tant

d'autres choses et passé tant de lois et mesures qui font le progrès et la prospérité du pays en y maintenant l'union, la concorde et la paix entre les races ; et les libéraux qui ont combattu de toutes leurs forces ces constructions, ces travaux, ces lois et ces mesures en semant la discorde entre les différentes nationalités, qui passent leur temps à calomnier, à vilipender les conservateurs, leur vie durant, pour les louanger après leur mort. Les libéraux abolissent les écoles séparées, la langue française, commettent toutes les injustices, puis ils dénoncent les conservateurs à la vindicte publique s'ils ne réparent pas ces injustices sans retard. Si les libéraux arrivaient au pouvoir à Ottawa nous verrions de suite la clique des Pacaud, des Tarte, des Martin et de tant d'autres, transporter leurs oppérations véreuses à la capitale ; nous verrions les brigandages, les vols qui ont fait le déshonneur de Québec sous le règne Mercier, recommencer avec plus d'ardeur que jamais ; nous verrions de nouveau les boodlers qui sont incapables de payer leurs dettes aujourd'hui, rouler carosse, se bâtir des châteaux à tourelles dorées, s'acheter des seigneuries, boire le champagne, fumer le cigare et faire bombance avec l'or et l'argent volés au peuple pauvre et misérable.

Electeurs, aimez-vous votre pays, désirez-vous le progrès et la prospérité du Canada, voulez-vous la paix, l'union et le bonheur.

SOYEZ CONSERVATEURS !

M. LAURIER EN VOYAGE

L'Hon. Wilfrid Laurier ne voulait pas faire sa campagne politique dans la Colombie Anglaise, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Manitoba sans se faire accompagner par de bons et fidèles amis. En effet, c'est bien ennuyeux de voyager seul. Le grand chef s'est choisi ses compagnons de voyage parmi les libéraux qui lui étaient le plus sympathiques, pour qui il avait lui-même le plus de sympathie et qui pourraient lui être utiles dans sa grande campagne. Il n'a pas choisi M. Tarte pour qui les libéraux n'ont que du mépris. Non, il est trop compromis et trop compromettant, on ne le sort pas de la province de Québec. M. Laurier a choisi ses fidèles amis, MM. Fraser, Gibson et Sutherland, trois députés rouges et trois *grand-maîtres franc-maçons*. C'est en compagnie de ces trois personnages et des Greenway, Watson et Sifton, du juif Martin, quatre fanatiques féroces mangeurs de canadiens, d'abolisseurs d'écoles catholiques et de français que M. Laurier s'en va à la conquête du Nord-Ouest pour y rétablir les écoles catholiques et la langue française. Voyons y a-t-il jamais eu une farce plus stupide et plus méchante, plus triste et plus cruelle. Y a-t-il un homme honorable qui voudrait croire pour un instant que M. Laurier est sérieux. Vraiment M. Laurier se moque de nous canadiens-français catholiques, ou nous prend pour des imbéciles. La *Minerve* du 28 courant publiait ce qui suit :

Une dépêche de Winnipeg, en date du 23 courant, dit :

" Une réception maçonnique a été faite ce soir aux personnages importants qui accompagnent M. Laurier. Les messieurs en l'honneur desquels cette réception a eu lieu sont MM. Fraser, grand-maître, Nouvelle-Ecosse ; Gibson, député-grand-maître, Ontario ; et James Sutherland, ancien *grand junior warden* d'Ontario."

Des démonstrations semblables ont été faites aux personnages par les loges maçonniques des diverses villes d'Ontario.

LES TAXEURS.

Le gouvernement Mackenzie-Laurier avait mis un droit de 6 cts par livre sur le thé vert et le thé noir, le gouvernement Conservateur a mis le thé libre de taxe.

Le gouvernement MacKenzie-Laurier avait taxé le café vert de 2 cts par livre et le café torrifié de trois cents, le gouvernement Conservateur a aboli ces taxes.

Le gouvernement a annulé un droit de $2.37 par 100 livres sur les sucres qui entrent dans la consommation.

Les libéraux taxent et les conservateurs font disparaître les une après les autres les taxes imposées par les coryphés du parti de l'hypocrisie organisée et des grandes promesses d'économies et de retranchements.

De tous les articles de consommation que nous ne produisons pas, et qu'il nous faut importer, il n'y en a pas de plus nécessaire, ni de plus en usage, que le thé et le café, le sucre et le sel.

Nous consommons de ces produits pour des milions et des milions de piastres chaque année.

Pour avoir une juste idée des quantités considérables de ces articles que nous consommons, qu'il nous suffise de rappeler que les droits perçus sur le thé et le café avant 1878 s'élevaient à près de trois millions de piastres, et ceux prélevés sur le sucre et le sel, atteignaient le chiffre de trois millions cinq cent mille piastres.

Nous ne payons aucun droit sur aucun des articles que nous achetons pour nourrir nos enfants.

Il n'y a pas de droits sur la farine canadienne, il n'y en a pas sur le lard, le bœuf, les volailles, les œufs du Canada ; il n'y en á pas depuis plus de douze ans sur le thé et le café, le sucre, et les droits ont été diminués de moitié sur le sel.

Les droits ont été diminués sur l'huile de charbon, sur la ficelle à lier, sur les instruments aratoires, sur le fer, etc. Il n'y a pas de droits sur nos bois, sur les étoffes faites avec notre laine, sur nos cuirs, sur les meubles, voitures et instruments aratoires faits dans le pays avec ce qui est produit dans le pays.

A quoi cet heureux état de chose est-il dû ? D'abord à la politique nationale de protection, établie par les conservateurs en 1879 ; et ensuite à la bonne administration des affaires publiques par le gouvernement fédéral.

LA PROTECTION.

Pendant la dernière session la discussion sur le tarif a été longue et minutieuse. Elle a commencé par une déclaration assez nuageuse du parti libéral en faveur du libre-échange,

suivie par la promesse de M. Laurier de ne faire disparaître la protection que graduellement.

Mais quand est arrivé le débat en comité, on a vu ces mêmes libéraux libre-échangistes réclamer la protection de tel ou tel article de manière a soigner leur popularité dans leurs comtés respectifs. *On a vu M. Lister, libre-échangiste en tout excepté quand il s'agit de l'huile de charbon ; M. Patterson réclamer la protection pour les fabricants de biscuits et gelées ; M. Davies* demander la même chose pour le lard ; *M. Charlton*, pour les conserves de légumes ; *M. Beausoleil*, pour le sucre de betterave ; *M. McMullen*, pour les produits de la ferme ; *M. Campbell*, pour le maïs ; *M. Martin*, pour le mouton ; *M. Casey*, pour le lin ; *M. Gibson*, pour les fruits ; *M. McGregor*, pour le maïs et le raisin, et ainsi de suite.

La réforme du tarif a donné en général satisfaction au public, et il n'y a pas de doute que, dans la pratique, elle sera avantageuse et bienfaisante. *La Minerve.*

LA DETTE PUBLIQUE

POURQUOI ELLE A ÉTÉ CONTRACTÉE ?

Les libéraux aiment à parler de la dette publique et de la représenter comme une chose épouvantable. Nous n'avons pas la moindre objection à les suivre sur ce terrain.

La MINERVE a déjà démontré que la dette du Canada n'a pas nui à son crédit parce que les capitalistes ont compris l'utilité des travaux publics et autres dépenses qui ont rendu les emprunts nécessaires.

Le 1er juillet 1893—nous choisissons cette date parce que les renseignements officiels complets ne vont pas plus loin—la dette passive du Canada était de $300,054,524 ; et l'actif de $58,373,485, ce qui laissait une dette de $241,681,039.

Les libéraux ont bien leur part de responsabilité à ce propos, puisque la dette nette qui était de quatre-vingt-deux millions lors de la chute des conservateurs en 1872, avait atteint cent quarante-deux millions quand ils remontèrent au pouvoir en 1879—soit soixante millions d'augmentation durant le règne libéral.

Mais là n'est point la question que nous voulons discuter aujourd'hui. Demandons-nous seulement à quoi est due la dette publique.

Du montant de $241,681,039, il faut déduire la dette des provinces assumées par le Dominion lors de la Confédération, soit $75,728,641, et les dettes de Manitoba, de la Colombie Anglaise et de l'Ile du Prince Edouard qui, à leur entrée respective dans le Dominion, en 1870, 1871 et 1873 lui transportèrent leurs dettes, soit : $20,452,340.

Il faut déduire aussi une somme de $10,591,052 accordée aux provinces à titre de *better terms* en 1884-5-6.

Ces obligations ne peuvent donc pas être imputées au gouvernement fédéral, car elles n'ont pas été contractées par lui.

Il faut donc faire la soustraction suivante :

Dette nette....................................		$241,681,039
A déduire		
Dette des provinces (1867)............	$75,728,642	
Dette de Manitoba, C A et I P E...	20,452,340	
Allocations aux provinces............	10,291,052	106,472,034
Laissant une somme de................		$135,209,505

dont il faut rendre compte.

La construction des chemins de fer y compris le Pacifique Canadien et l'Intercolonial, et celle des canaux ont coûté de 1887 à 1893 : $155,285,764.

Il a été de plus accordé aux chemins de fer des subsides au montant de $11,596,302.

L'acquisition et l'organisation des territoires ont coûté $7,-220,553.

Nous voici déjà rendu à $174,000,690, c'est-à-dire près de quarante millions de plus que la dette dont les gouvernements conservateurs et libéraux sont responsables.

Avec quoi a-t-on payé cette somme ? Avec les recettes ordinaires. Au lieu de faire du gaspillage, on a appliqué partie des recettes et des œuvres d'intérêt public, à des dépenses extraordinaires comme la construction des chemins de fer.

Sans doute les libéraux font mine d'ignorer tout cela, comme ils oublient leur part de responsabilité—dans la dette et non pas dans les économies ;—mais les capitalistes, qui accueillent avec tant de faveur les obligations et les bons du Dominion, démontrent de la meilleure manière possible que notre dette n'a rien de terrible.—*La Minerve*, 25 octobre 1894.

des
on,
bie
rée
ns-

ux

ou-
ui.

039

034

505

ue
de

au

7.-

de
nts

di-
tie
es

ne
on
nt
n,
te